

**REUNION EXPLORATOIRE
SUR L'EFFICACITE DES
ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE
COMPTE RENDU DE REUNION**

**Organisée sous l'égide du
Groupe de facilitation global préliminaire**

Paris, Maison de l'Europe

29 et 30 juin 2008

Ce rapport, qui a été préparé par le Secrétariat de CONCORD, recense les points de vue des représentant/e/s des organisations de la société civile (OSC) qui ont participé à la Réunion exploratoire sur l'efficacité des OSC les 29 et 30 juin à Paris. Il n'est pas censé refléter l'opinion de la Coopération autrichienne pour le développement ou de l'Agence française du développement. Ce rapport est aussi disponible en anglais et en espagnol.

Nous tenons à remercier la Coopération autrichienne pour le développement et l'Agence française de développement pour leur soutien financier au processus sur l'efficacité des OSC.

 Coopération Autrichienne
pour le Développement



Sommaire

Sommaire	5
Acronymes.....	6
Introduction et vue d'ensemble	7
Contexte	7
Objectifs de la Réunion exploratoire sur l'efficacité des OSC	8
Participants.....	8
Soutien financier aux participants	8
Messages clés de la Réunion exploratoire sur l'efficacité des OSC.....	8
Prochaines étapes	9
À propos de ce rapport.....	9
Session I – Définir le contexte de l'amélioration de l'efficacité des OSC.....	11
Session II – Revisiter les principes de Nairobi et la note de concept : discussion sur les enjeux et principes de l'efficacité des OSC	15
Session III-A – Identification des objectifs et analyse des résultats du processus	17
Nouveaux objectifs et résultats tels que proposés par les participant/e/s	18
Considérations critiques.....	18
Sessions III-B et III-C – Détermination des principes phares du processus et contributions pour le programme de travail.....	21
Groupe de travail 1 : Appropriation par les OSC et implication des acteurs concernés.....	21
Groupe de travail 2 : Gestion saine	21
Groupe de travail 3 : Subsidiarité et complémentarité avec les autres processus	22
Groupe de travail 4 : Profil des participants	23
Groupe de travail 5 : Interaction avec les gouvernements et les bailleurs institutionnels	23
Session III-D - Gouvernance et gestion du processus	25
Responsabilité.....	25
Représentation	25
Gestion financière	26
Session IV – Au-delà d'Accra et observations finales	27
Observations finales d'Henri Rouillé d'Orfeuil.....	27
Annex I – Liste préliminaire des organisations membres du Groupe de facilitation global.....	29
Annexe II – Liste des participants	30

Acronymes

APRODEV	Association du conseil mondial des organisations œcuméniques de développement en Europe
ALOP	Asociación Latinoamericana de Organizaciones de Promoción (Association des organisations du développement d'Amérique latine)
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CONCORD	Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement
DAES	Département des affaires économiques et sociales (ONU)
FCD	Forum de la coopération au développement (ONU)
FHN	Forum de haut niveau
GC	Groupe de conseil sur la société civile et l'efficacité de l'aide (OCDE)
GFG	Groupe de facilitation global (pour le Forum sur l'efficacité du développement des OSC)
GPI	Groupe de pilotage international (dans le cadre du processus parallèle des OSC en vue du Forum de haut niveau d'Accra)
GT-EFF	Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (OCDE)
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
ONG	Organisation non-gouvernemental
ONGD	Organisation non-gouvernemental du développement
OSC	Organisation de la société civile
OWT	One World Trust
PAA	Programme d'action d'Accra

Introduction et vue d'ensemble

La Réunion exploratoire sur l'efficacité des OSC a été organisée par CONCORD, la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement et ses partenaires internationaux de la société civile, sous l'égide du Groupe de facilitation global¹ préliminaire.

Contexte

La Réunion exploratoire sur l'efficacité des OSC a représenté le premier événement majeur d'un processus lancé en février 2008 à l'occasion du Forum international sur la société civile et sur l'efficacité de l'aide organisé à Gatineau/Ottawa. La décision a été prise par un certain nombre des responsables d'OSC, lors d'un échange informel, de lancer un processus mondial indépendant en vue de définir un cadre adapté pour l'amélioration de l'efficacité des OSC.

Sur la base de quel raisonnement cette décision a-t-elle été prise ? La question de la mise en application de la Déclaration de Paris s'est posée lors des consultations menées dans le cadre du Conseil consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide du CAD (OCDE). Si les OSC ont déclaré accueillir favorablement l'intention des signataires de la Déclaration de Paris d'améliorer leur efficacité et la gestion des aspects techniques de leur travail, elles considèrent que la Déclaration de Paris ne pouvait leur être appliquée. Pourquoi ?

Tout d'abord, les OSC sont également, mais pas seulement, des bailleurs de fonds. Elles jouent de multiples rôles dans le domaine du développement en tant qu'observatrices, prestataires de services, mobilisatrices de citoyen/ne/s, instituts de recherche, etc.² La Déclaration de Paris ne reflète pas ces différents rôles. Elle s'appuie au contraire sur une vision étroite de l'efficacité de l'aide fournie par les OSC. L'application de la Déclaration de Paris aux OSC impliquerait par conséquent de les cantonner à un rôle de bailleurs et de prestataires de services.

En deuxième lieu, non seulement les OSC jouent un grand nombre de rôles différents, mais elles sont diverses et critiques par nature. L'harmonisation avec les priorités gouvernementales et l'alignement sur celles-ci figurent parmi les principes fondamentaux de la Déclaration de Paris. Ces principes ne sont pas compatibles avec une société civile qui considère la diversité et l'autonomie comme un avantage et non comme un inconvénient.

Ces considérations comme d'autres ont permis aux OSC de réaliser l'importance de la mise au point de leur propre cadre de développement – un cadre reposant sur la diversité des OSC engagées dans des actions de développement. Il a été reconnu que cette tâche difficile ne pourrait être accomplie qu'à travers un processus qui y soit spécifiquement consacré et dirigé par les OSC, un processus autonome et indépendant des gouvernements et des bailleurs institutionnels. Un Groupe de facilitation global préliminaire a été créé pour préparer ce processus³. Un soutien a été apporté à ce groupe par CONCORD.

Une note de concept a été rédigée en vue de la Réunion exploratoire en guise de base préliminaire pour les discussions sur les objectifs, les résultats et les structures de gestion et de gouvernance à mettre en place pour la conduite de ce processus⁴.

¹ Membres du groupe : APRODEV - Association du conseil mondial des organisations œcuméniques de développement en Europe, ACFID - Australian Council for International Development, BOND – British Overseas NGOs for Development, CARE International, CCCI - Conseil canadien pour la coopération internationale, CONCORD - Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement, Coordination SUD - Plateforme des ONGD françaises, IBON Foundation, InterAction - American Council for Voluntary International Action, CSI - Confédération syndicale internationale.

² Veuillez vous reporter à la page 2 du rapport du Forum international sur la société civile et l'efficacité de l'aide pour un exposé plus détaillé des différents rôles que les OSC peuvent être amenées à tenir en matière de développement (analyse en ligne à l'adresse www.ccic.ca/e/002/aid.shtml).

³ Voir note de bas de page 1 pour ce qui concerne ses membres.

⁴ Note de concept «Structurer et promouvoir l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement» (disponible en ligne à l'adresse www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=11872).

Objectifs de la Réunion exploratoire sur l'efficacité des OSC

Les objectifs de la réunion étaient globalement, tout d'abord, de revenir sur les discussions ayant été menées au préalable sur l'efficacité des OSC. Il s'agissait, dans un deuxième temps, de fixer les orientations du processus jusqu'en décembre 2010 (l'échéance suggérée à laquelle des résultats concrets devront avoir été produits), sur le plan de sa gestion et de sa gouvernance d'une part, et de son contenu (thèmes et enjeux) d'autre part.

Participants

En raison du grand nombre de demandes d'inscription à la réunion et afin de désigner les bénéficiaires du soutien financier envisagé, un Comité de sélection (Tony Tujan d'IBON Foundation, Liz Steele de CARE International et Bakary Doumbia de la Fédération des collectifs d'ONG du Mali) a été mis en place par le Groupe de facilitation global préliminaire. Par souci de transparence, la sélection s'est effectuée sur la base de quelques critères préétablis : origine géographique, genre, expérience professionnelle et type d'organisation. Les considérations suivantes ont été prises en compte par le Comité de sélection :

- L'équilibre entre les sexes doit être respecté parmi les participant/e/s à la réunion.
- Deux tiers des participants doivent provenir de plateformes nationales et régionales ou de réseaux thématiques, un tiers d'OSC individuelles.
- Au moins le tiers des participants doivent être des praticiens du développement, des responsables de programme ou des acteurs de la prestation de services (cette considération a été ajoutée car les chargé/e/s de mission et les responsables de plaidoyer ont tendance à être surreprésenté/e/s dans ce type de réunion).

Environ 110 demandes d'inscription ont été reçues au total par CONCORD. Un certain nombre d'entre elles ont dû être rejetées sur la base des critères susmentionnés par manque de temps, d'espace et de financements. Quatre-vingt cinq personnes au total ont été invitées à la réunion. Quelques représentant/e/s d'OSC invité/e/s n'ont toutefois malheureusement pas pu répondre à leur invitation.

Soutien financier aux participants

La réunion a bénéficié du soutien financier de la Coopération autrichienne au développement et de l'Agence française de développement. Les financements octroyés ont été utilisés, entre autres, pour faciliter la participation des OSC dont les moyens financiers étaient les plus limités. Outre les deux bailleurs institutionnels, les OSC suivantes ont engagé des fonds pour soutenir la participation des représentant/e/s d'OSC aux moyens financiers limités : APRODEV, Conseil canadien pour la coopération internationale, CARE International, CONCORD, Coordination SUD, Diakonia Suède, InterAction, Confédération syndicale internationale et World Vision Australie. Les frais de voyage de 29 participants d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes ont été remboursés. Les bénéficiaires ont été désignés par le Comité de sélection (sur la base des critères susmentionnés).

Messages clés de la Réunion exploratoire sur l'efficacité des OSC

Les discussions de la Réunion exploratoire ont été riches et diverses. La liste non exhaustive suivante des principaux points soulevés pendant la réunion peut être dressée :

1. Les OSC ont confirmé la nécessité de mettre au point leur propre processus indépendant de définition d'un cadre approprié d'amélioration de l'efficacité des OSC.
2. Les OSC n'ont pas seulement l'intention de définir leurs propres principes, elles comptent également élaborer une vision de l'efficacité du développement qui convienne à l'ensemble des acteurs du développement (parmi lesquels les gouvernements et les bailleurs institutionnels).
3. Le cadre d'amélioration de l'efficacité des OSC dont l'élaboration est envisagée doit prendre en compte les nombreux rôles des OSC en matière de développement. L'efficacité des OSC ne doit donc pas être mesurée en termes d'efficacité de leurs relations d'aide mais d'impact que leur

action est susceptible de produire sur les pauvres et les exclus (efficacité du développement et non efficacité de l'aide).

4. Le processus devra être participatif, ouvert et transparent. Il devra prendre la forme d'un forum pour l'efficacité des OSC de développement ouvert, c'est-à-dire accessible à toutes les OSC.
5. Les plateformes nationales et régionales et les réseaux thématiques devront jouer un rôle de premier plan dans le lancement du processus sur l'efficacité des OSC, à leur niveau, et la remontée des informations jusqu'au Forum sur l'efficacité des OSC du développement (principe de subsidiarité).
6. L'important travail d'amélioration de l'efficacité de l'action des OSC d'ores et déjà accompli doit être reconnu. Ainsi, plutôt que d'imposer un mécanisme global de responsabilité, ce processus doit viser la mise en place d'un mécanisme aux niveaux national, régional et thématique et la création d'opportunités d'apprentissage et d'une plateforme pour l'identification d'éléments communs d'efficacité des OSC.
7. La volonté des OSC, à travers le forum sur l'efficacité de leur développement, est également de déterminer leur rôle et leur positionnement dans le cadre des négociations sur l'efficacité de l'aide/du développement avec les bailleurs institutionnels et les gouvernements en vue du Forum à haut niveau de Pékin de 2011.

Prochaines étapes

La période jusqu'à décembre 2008 tiendra lieu de phase préparatoire du processus de promotion de l'efficacité des OSC. L'objectif de cette phase est d'assurer les conditions de la réussite du lancement de la phase principale (prévu pour janvier 2009). Cela passe par l'appropriation du processus par les OSC du monde entier et par leur implication dans ce processus, par l'information des autres acteurs essentiels du développement (tels que les bailleurs et les gouvernements) sur les ambitions des OSC, et par la mise en place de structures efficaces de gouvernance, de gestion et de communication. Le travail concernant les moyens d'améliorer l'efficacité du développement débutera véritablement avec la principale phase début 2009.

Il a été décidé de profiter du Forum parallèle des OSC d'Accra pour organiser une réunion des membres du GFG qui s'y trouveront. La réunion aura lieu le 30 août 2008. La première réunion plénière du GFG est prévue pour décembre 2008 (sous réserve de la disponibilité des financements).

À propos de ce rapport

Les riches discussions ayant eu lieu pendant la réunion sont relatées dans ce rapport élaboré par le Secrétariat de CONCORD, qui n'est pas censé refléter l'opinion de la Coopération autrichienne pour le développement ou de l'Agence française du développement. Ce rapport est aussi disponible en anglais et en espagnol.

Session I – Définir le contexte de l'amélioration de l'efficacité des OSC

L'objectif de cette session était de fournir une vue d'ensemble du contexte du processus de l'efficacité des OSC aux participants et de faire le point des discussions qui avaient été préalablement menées sur l'efficacité des OSC.

Justin Kilcullen (Président, CONCORD) a indiqué que les discussions actuelles sur l'efficacité des OSC remontaient à l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement, en vertu desquels les gouvernements se sont notamment engagés à mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Justin Kilcullen a estimé que cet objectif avait abouti à peu de résultats en dehors de la Déclaration de Paris, qu'il a décrite comme « *un catalyseur pour le recentrage de la société civile autour de la question de sa propre efficacité* »⁵.

Tony Tujan (Directeur, IBON Foundation) a situé le processus d'amélioration de l'efficacité des OSC dans le cadre plus large du débat sur l'efficacité de l'aide et du développement. Il a entre autres expliqué les différents processus d'amélioration de cette efficacité en cours (processus parallèle de l'GPI, Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, Forum de la coopération au développement, processus dirigé par l'OCDE) et l'intérêt de ce nouveau processus pour la société civile.

Conny Lenneberg (Head International Programmes, World Vision Australie) a abordé la question de l'efficacité du développement (par opposition au concept plus étroit de l'efficacité de l'aide) et, plus largement, celle de savoir quel cadre devrait être mis en place pour l'amélioration de l'efficacité des OSC elles-mêmes. Elle a souligné que le processus d'amélioration de l'efficacité des OSC devrait aider les OSC à apporter la preuve de leur impact sur les pauvres et les exclus, un facteur de plus en plus important pour susciter le soutien de l'opinion publique. Elle a également fait part des difficultés et des opportunités que comportait pour elle le processus d'amélioration de l'efficacité des OSC⁶.

Rubén Fernández (Coordinateur Groupe de travail sur la coopération internationale, ALOP) a mis en avant les nombreux rôles que les OSC étaient amenées à jouer en matière de développement : elles ne sont pas uniquement des bailleurs ou des prestataires de services, elles sont également des observatrices et un moyen d'expression de la solidarité sociale⁷. Leur rôle est également fondamental pour ce qui est de contraindre les gouvernements à rendre compte de leur action. L'efficacité des OSC ne se mesure donc pas uniquement à l'aune de l'efficacité de leurs relations d'aide, mais également des changements concrets dont leur action est synonyme pour les pauvres et les populations locales.

Anne Buchanan (Coordinateur de l'Équipe de développement organisationnel, CCIC) a présenté une vue d'ensemble de l'exercice de recensement des actions en faveur de l'efficacité des OSC qui ont été entreprises sous sa direction en vue de la réunion⁸. Elle a soulevé les points suivants :

- un nombre phénoménal d'initiatives ont déjà été engagées en la matière (codes de conduite, d'éthique, etc.) ;
- ces initiatives sont menées à différents niveaux : initiatives au niveau des plateformes, des différents volets de l'action (ressources humaines, collecte de fonds, santé, aide humanitaire, etc.), et initiatives individuelles des OSC ;

⁵ L'intégralité de l'exposé est disponible à l'adresse www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=11872.

⁶ L'intégralité de l'exposé est disponible à l'adresse www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=11872.

⁷ Si elles remplissent de multiples rôles en matière de développement, les OSC n'en sont pas moins d'importants bailleurs de fonds : leur apport s'est élevé, en 2005, à 40 milliards de dollars des États-Unis, en plus de l'aide publique au développement (APD), dont elles ont canalisé 20 pour cent par le biais de leurs programmes dans les pays en développement (voir la synthèse des conclusions et des recommandations du Groupe consultatif).

⁸ Les informations relatives à cet exercice de recensement sont disponibles à l'adresse www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=11872. Pour en savoir plus sur les initiatives de responsabilisation menées par les OSC, vous pouvez visiter le site : www.oneworldtrust.org/?display=ngoinitatives#d (OWT s'apprête actuellement également à mettre en place une base de données en ligne des initiatives autorégulatrices des OSC telles que codes de conduite, communautés de pratiques, mécanismes d'homologation, évaluations entre pairs, etc.). CCIC recense les initiatives de promotion des règles éthiques : www.ccic.ca/e/007/links_ethics.shtml.

- le travail doit revêtir une dimension proactive et non réactive (il doit être motivé par les plaintes formulées) ;
- les initiatives entreprises sont de divers ordres : certaines s'apparentent à des pistes d'action, d'autres à des règles de gouvernance, de recrutement, de financement, etc., et quelques-unes sont centrées sur l'impact de l'action des OSC ;
- il existe déjà un si grand nombre de codes de conduite qu'il serait insensé de prévoir d'en définir un nouveau dans le cadre de cette initiative.

Henri Valot (Chargé de mission, CIVICUS) a présenté les programmes de responsabilité et de promotion de la légitimité et de la transparence menés actuellement par CIVICUS. Les ateliers sur les associations internationales de plaidoyer (IANGO) et la Charte de responsabilité⁹ comptent parmi ses principaux projets. Un document de délimitation de projet a également été publié¹⁰.

Encadré 1 : le processus d'amélioration de l'efficacité des OSC dans le cadre plus large de l'agenda sur l'efficacité

Agenda de l'efficacité de l'aide : la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide constitue le cadre de cet agenda. Régi essentiellement par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF) du CAD de l'OCDE, il constitue une alternative à une approche de l'efficacité considérée comme trop étroite et technique par les OSC. Ce n'est qu'avec la formation du Groupe consultatif (GC) sur la société civile et l'efficacité de l'aide, en janvier 2007, que les OSC ont été conviées à contribuer à ce processus conduit sous l'égide de l'OCDE¹¹. Les OSC, qui ont subi des pressions pour qu'elles signent la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, ont conclu, dans le cours du processus consultatif du GC, tout en se réjouissant des engagements pris par les gouvernements et les bailleurs de fonds, qu'elle ne pouvait s'appliquer à elles. Ainsi, le défi consiste pour elles à définir leurs propres principes d'efficacité. Toutefois, si le GC a contribué à la prise en compte de la problématique de l'efficacité de l'aide par les OSC, celles-ci jugent le processus du GC inadapté pour discuter de leur propre efficacité. Le processus du GC a ses limites – le maximum que les OSC puissent faire est d'enrichir la Déclaration de Paris.

Agenda de l'efficacité de l'aide élargi : l'élargissement de l'agenda de l'efficacité de l'aide trouve sa principale concrétisation dans le Processus parallèle dirigé par le Groupe de pilotage international (GPI)¹². Les adeptes de ce processus conduit par les OSC préconisent que les principes de solidarité sociale, de droits humains, d'égalité entre les sexes et de développement durable figurent au cœur de leurs discussions sur l'efficacité de l'aide. Le Forum de la coopération au développement (FCD)¹³ des Nations unies constitue un autre cadre pour l'efficacité de l'aide plus large que la Déclaration de Paris. Du point de vue des OSC, le FCD présente plusieurs avantages : ses délibérations reposent sur le concept de l'efficacité du développement (plutôt que sur celui, technique, de l'efficacité de l'aide), il s'inspire davantage des principes de conditionnalité et d'appropriation que le GC-EFF, et il se déroule dans le cadre des Nations unies. Il est toutefois moins probable que des changements concrets puissent être obtenus à court terme par les Nations unies que par l'OCDE. Les OSC engagées dans le cadre du Processus parallèle de l'GPI et du FCD ont pour objectif la reformulation de la Déclaration de Paris. Si le Forum à haut niveau d'Accra doit permettre de prendre la mesure des progrès accomplis à ce jour et non de rouvrir le débat sur la Déclaration de Paris, les OSC s'efforceront toutefois d'influer pour que les discussions soient menées de l'avant.

Agenda de l'efficacité du développement : cet agenda, conduit par les OSC, s'inscrit dans un cadre plus large et sur une durée plus longue que les autres programmes de travail. Il est plus large car il s'appuie sur une approche de l'efficacité plus holistique que celle décrite dans la Déclaration de Paris ; il

⁹ De plus amples informations sur les ateliers IANGO et la Charte de responsabilité sont disponibles sur le site www.ingoaccountabilitycharter.org

¹⁰ Brown, L. David et Jagadananda (2007) : Civil Society Legitimacy and Accountability: Issues and Challenges. Disponible à l'adresse http://www.civicus.org/new/media/LTA_ScopingPaper_Fr.doc.

¹¹ Le GC est un groupe multiacteur formé des représentants de trois gouvernements du Nord (Canada, France, Norvège), de trois gouvernements du Sud (Nicaragua, Rwanda, Zambie), de trois OSC du Nord (ActionAid International, CCIC, CONCORD) et de trois OSC du Sud (Afrodad, Reality of Aid, Third World Network).

¹² Voir www.betteraid.org.

¹³ Le FCD est organisé par le département des Affaires économiques et sociales des Nations unies.

est plus durable dans la mesure où il n'est pas tant centré sur le Forum à haut niveau d'Accra que sur le Forum à haut niveau dont la tenue est prévue en 2011 à Pékin. Il repose sur le constat que les OSC n'apportent pas uniquement leur valeur ajoutée au développement, mais qu'elles constituent des partenaires, dans ce domaine, à égalité avec les gouvernements, les bailleurs institutionnels et les autres parties prenantes. Le processus d'amélioration de l'efficacité des OSC proposé devrait être déterminant dans la progression du travail sur l'efficacité du développement en vue du Forum de Pékin. Ce processus doit permettre aux OSC de se positionner vis-à-vis des autres acteurs du développement. Il devrait également impliquer, le cas échéant, les gouvernements et les bailleurs institutionnels, dont le comportement est susceptible d'affecter l'efficacité des OSC. L'idée est de déboucher sur une vision du développement commune à l'ensemble des OSC, ce qui constituerait une étape essentielle vers la conclusion d'un éventuel accord multiacteurs sur l'efficacité du développement à Pékin. Pour cela, le processus doit être inattaquable politiquement, à savoir qu'il doit être ouvert, participatif, légitime, et permettre de répondre à la multitude des problèmes qui seront soulevés.

Session II – Revisiter les principes de Nairobi et la note de concept : discussion sur les enjeux et principes de l'efficacité des OSC¹⁴

L'objectif de cette session était de débattre des principaux enjeux et principes pouvant servir de point de départ pour la réflexion sur l'efficacité des OSC elles-mêmes. Reconnaissant que le processus d'amélioration de l'efficacité des OSC ne démarrait pas de zéro, les participant/e/s à l'atelier régional du Nord sur la société civile et l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Bruxelles les 15 et 16 octobre 2007 (voir encadré 2), ont établi un ensemble de principes de départ pour leurs délibérations.

Encadré 2 : Projet d'ensemble de principes sur l'efficacité de l'aide de la société civile:

1. Les actions des OSC sont tournées vers les personnes : elles visent à autonomiser les individus et les populations, à promouvoir leur appropriation des mécanismes démocratiques et leur participation.
2. Les actions des OSC sont axées sur la lutte contre la pauvreté et la solidarité avec les personnes engagées dans la revendication de leurs droits.
3. Les actions des OSC sont fondées sur les droits humains et la justice sociale.
4. Les actions des OSC sont fondées sur un partenariat véritable et durable, le respect et le dialogue, la reconnaissance de la diversité.
5. Les actions des OSC visent à produire un impact et des résultats durables s'appuyant sur des processus sociaux et un apprentissage mutuel.
6. Les OSC s'efforcent d'améliorer l'efficacité de leur action par un renforcement continu de leurs politiques de transparence et de responsabilité, à tous les niveaux (à l'égard des détenteurs de droits, des gouvernements, des bailleurs, des pairs, de l'opinion publique), de leur autonomie vis-à-vis des États et de la coordination.

Les participant/e/s ont discuté des principes susmentionnés en petits groupes et ont soulevé les questions suivantes :

Objectifs de développement des OSC ? De vifs échanges ont eu lieu autour des deuxième et troisième principes, sur la question de ce qui devait être désigné comme l'objectif ultime de l'action des OSC : éradication de la pauvreté, création de richesses, développement humain, autonomisation ? L'importance de la définition d'une large et solide approche fondée sur les traités du droit international relatif aux droits humains a été soulignée. Les objectifs des OSC doivent comprendre l'éradication de la pauvreté même s'il n'est pas question de limiter leur action à cela, ainsi que l'élimination des inégalités et de l'exclusion.

Éléments manquants. Les participant/e/s ont exprimé le sentiment que les principes identifiés à Bruxelles concernaient les rôles et devoirs des OSC plus qu'ils ne se rapportaient à la notion d'efficacité. Ils ont identifié les éléments manquants suivants :

- Légitimité et représentativité.
- Caractère distinctif des OSC en tant qu'acteurs de développement.
- Reconnaissance des OSC en tant qu'agents politiques du changement.
- Caractère primordial de l'instauration de véritables partenariats fondés sur la responsabilité mutuelle.
- Degré d'engagement en tant qu'aspect important de l'efficacité.
- Interaction et coopération avec les autres parties prenantes, dont les États, parallèlement à la reconnaissance du danger de priorités de développement déterminées par les bailleurs.
- Diversité des OSC.
- Définition de ce en quoi un environnement propice à l'action des OSC doit consister.

¹⁴ Le titre de cette session fait allusion au Dialogue Nord-Sud de la société civile (qui s'est tenu les 15 et 16 novembre 2007 à Nairobi) et à la note de concept « Encadrer et promouvoir l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement ». Si l'atelier de Nairobi peut être considéré comme un point de départ important des discussions sur les principes des OSC, les aspects soulevés par la note conceptuelle (relations entre CSO du Nord et du Sud, responsabilité des CSO du Nord en tant que bailleurs, responsabilité mutuelle, évaluation de l'impact de l'action) doivent être inclus dans ces principes.

- Prise en compte de la hiérarchie des principes.
- Définition d'un modèle de coordination qui permette d'éviter toute coordination « forcée ».

Selon quels critères l'efficacité des OSC doit-elle être mesurée ? La prise en compte de critères internes, si elle est importante, comporte le risque, pour les OSC, à l'instar de la Déclaration de Paris, de trop se focaliser sur les processus techniques au détriment de la démonstration de l'impact réel de leur action en faveur du développement. La solution pourrait résider dans la définition de deux séries de principes : l'un relatif aux méthodes de travail des OSC et l'autre aux changements apportés par les OSC dans l'existence des personnes en termes d'autonomisation ou de droits humains par exemple. Les principes d'efficacité des OSC doivent concerner la manière dont elles aimeraient voir le monde se transformer (principes relatifs à leurs ambitions).

Autonomie à l'égard des gouvernements et des bailleurs ou coopération avec eux ? La relation entre les OSC d'un côté et les bailleurs et les gouvernements de l'autre est plus complexe que le principe d'autonomie pourrait le laisser supposer. La réalité est que les OSC travaillent avec les gouvernements et les bailleurs et qu'elles sont liées par d'importantes relations de partenariat. L'accent a par ailleurs été mis sur le fait que l'autonomie à l'égard des États doit aller de pair avec l'autonomie à l'égard des bailleurs institutionnels, sachant que se pose souvent le problème de l'exploitation des OSC du Sud par ces bailleurs.

L'adoption de principes universels est-elle possible ? L'efficacité ne revêt pas le même sens pour tous les acteurs, dans tous les contextes et à tous les niveaux, pour les OSC du Sud et les OSC du Nord et pour les différents thèmes considérés. La question de l'efficacité ne se pose pas dans les mêmes termes à l'échelle d'un projet et à l'échelle nationale ou internationale. S'il existe des principes universels d'efficacité du développement applicables aux OSC, ils doivent être formulés dans un langage simple, accessible, dans lequel le plus grand nombre d'acteurs puissent aisément se reconnaître. Une solution peut être de mettre au point un petit nombre de principes universels et de principes subsidiaires reliés aux différents contextes. Les principes d'efficacité des OSC devront être testés, vérifiés et interprétés pour les différents contextes dans le cadre de ce processus.

Comment prendre en compte la dimension politique du travail des OSC pour le développement ? Les OSC sont également des agents politiques du progrès social, ce que doivent refléter les principes d'efficacité. Leur formulation doit par conséquent traduire plus clairement le rôle de la société civile en matière de promotion de la démocratie, d'une citoyenneté active, et de reconnaissance de la diversité.

Session III-A – Identification des objectifs et analyse des résultats du processus

Cette session avait pour but de clarifier les objectifs poursuivis par les OSC dans le cadre du processus d'amélioration de leur efficacité. Un ensemble de résultats et de contributions préliminaires ont été identifiés dans la note de concept du processus¹⁵ élaborée en vue de la réunion. Des discussions ont été conduites en petits groupes autour de ces objectifs préliminaires (voir encadré 3 ci-dessous). Les participant/e/s ont été invités à amender ou à rejeter les résultats et contributions déjà identifiés ou à en ajouter.

Encadré 3 : Résultats et contributions préliminaires identifiés dans la note de concept « Encadrer et promouvoir l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement »		
	Conclusion	Résultat
1.	Les OSC adoptent des principes communs relatifs à l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement, et engagent un débat politique sur la pertinence et la faisabilité de mécanismes de conformité et de soutien par les pairs	Une série de principes sont adoptés, avalisés par les OSC; participation active au processus des directeurs généraux et des praticiens des OSC; série d'indicateurs sur l'efficacité des OSC.
2.	Des mécanismes qui visent à accroître l'efficacité individuelle et collective des OSC en tant qu'acteurs du développement sont élaborés, analysés et mis en valeur. Les OSC partagent à l'échelle internationale les pratiques exemplaires de conformité, de soutien par les pairs et d'évaluation des répercussions.	Inventaire approfondi, FFPM et analyse comparative des mécanismes existants. Cadre commun de mécanismes de conformité adoptés, y compris des données de référence et des indicateurs en matière de responsabilité.
3.	Les OSC de partout au monde s'engagent dans le processus et participent à l'élaboration de principes ainsi que de mécanismes qui correspondent aux conditions existantes dans leurs pays respectifs. Un grand nombre d'OSC s'intéressent activement et formellement à l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement. Des OSC individuelles, des réseaux et des plateformes nationales et régionales discernent les compétences nécessaires pour participer activement à la mise en application des principes et des mécanismes communs.	Boîtes à outils sur les principes d'efficacité des OSC et les mécanismes de conformité. Portail interactif sur Internet abordant toutes les dimensions du processus. Formations, réseau de soutien par les pairs et soutien en ligne. Rencontres nationales, régionales, sectorielles et thématiques pour faire la promotion de l'efficacité des OSC.
4.	La conclusion finale relative à ce processus présente suffisamment d'éléments aux bailleurs de fonds et aux gouvernements pour qu'ils reconnaissent davantage le rôle et la voix des OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière.	De façon périodique, les bailleurs de fonds et les gouvernements sont instruits du processus et invités à faire part de leurs commentaires.

¹⁵ Note de concept « Encadrer et promouvoir l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement » (disponible en ligne à l'adresse www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=11872).

Nouveaux objectifs et résultats tels que proposés par les participant/e/s

Un forum pour la promotion de l'efficacité des OSC : de très nombreuses discussions ont eu lieu sur les questions ayant trait à la responsabilité (devant qui rendre compte du déroulement du processus ?), à la base militante et à la structure organisationnelle du processus (dont il a été convenu qu'elle devait être la plus modeste possible). Les participant/e/s ont également mis l'accent sur l'importance de la continuité du débat et de la réflexion sur l'efficacité et fait valoir la nécessité d'un espace de partage des expériences et des enseignements retenus. Il a par conséquent été décidé que le processus d'amélioration de l'efficacité des OSC prendrait la forme d'un Forum sur l'efficacité du développement des OSC. Ce forum aborderait au mieux toutes les problématiques : le Groupe de facilitation global rendrait compte, en son sein, de ses travaux ; il définirait ce qui constitue la vraie base militante du processus et servirait d'espace pour l'expression des points de vue de l'ensemble des acteurs concernés sur la question de l'efficacité des OSC. Il serait ouvert, sans restriction, à toutes les OSC. La base militante du processus ne sera donc pas définie en fonction de l'affiliation ou de l'adhésion des uns ou des autres mais par leur identification au processus et à ses résultats.

Une vision sur l'efficacité du développement émanant du dialogue politique national : les participant/e/s ont décidé de renforcer la dimension externe (politique) du processus. Dans la perspective du Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Pékin de 2011, la réflexion des OSC ne doit pas uniquement porter sur des principes qui ne soient applicables qu'à elles. Elles doivent également réfléchir à une vision sur l'efficacité du développement valable pour les autres parties prenantes, parmi lesquelles les gouvernements et les bailleurs institutionnels. Cette vision doit faire office de contribution de la société civile au FHN de Pékin. Le plus grand nombre possible d'OSC doivent s'impliquer dans son élaboration et se l'approprier.

Des espaces d'apprentissage et des lignes directrices modulables selon les pays : les participant/e/s, à plusieurs occasions, ont exprimé leurs réserves quant à la mise au point de nouveaux mécanismes, normes, codes de conduite ou d'autres outils au niveau international. Ils ont déclaré préférer réexaminer les outils et instruments existants et analyser les obstacles les empêchant d'obtenir les résultats escomptés. Des espaces d'apprentissage et des lignes directrices modulables selon les pays et les réalités locales permettant d'adapter les objectifs globaux d'amélioration de l'efficacité des OSC à ces réalités sont nécessaires pour cela.

Un processus multiacteurs négocié et équitable en vue du Forum à haut niveau de Pékin de 2011 : cette ambition s'ajoute à la dimension politique du processus. Les participant/e/s ont d'ores et déjà identifié deux ou trois éléments sur lesquels un tel processus pourrait être basé : la reconnaissance du rôle et des prises de position des OSC en tant qu'acteurs du développement ; leur reconnaissance en tant que partenaire d'une relation trilatérale de développement ; l'engagement de l'ensemble des parties prenantes dans la création d'un environnement propice à l'action des OSC. Les OSC doivent définir leur contribution et leur position dans le cadre du processus d'amélioration de l'efficacité de leur action.

Un accès aux processus officiel sur l'efficacité des acteurs du développement : les OSC ont réitéré leur demande de participer sur un pied d'égalité aux négociations internationales et à la formulation des conclusions finales des principaux forums nationaux et internationaux. Les OSC sont particulièrement désireuses de se voir pleinement intégrées au processus de préparation du Forum à haut niveau qui aura lieu en 2011 à Pékin. Les participant/e/s ont également désigné le Comité d'aide au développement de l'OCDE et le Forum de la coopération au développement des Nations unies en tant qu'instances au sein desquelles la participation des OSC doit pouvoir être pleinement assurée.

Considérations critiques

Prise en compte des spécificités de chaque pays : les participant/e/s ont insisté sur le fait que les résultats généraux du processus (principes, lignes directrices, etc.) devaient pouvoir être adaptés au contexte des différents pays. Si les principes peuvent être formulés de manière à englober le plus grand nombre d'acteurs possible, ils doivent pouvoir être interprétés différemment selon le contexte auquel ils sont censés s'appliquer. L'objectif du processus ne peut donc pas être d'identifier des indicateurs

mondiaux communs dont les principes puissent s'inspirer. Si des indicateurs doivent être élaborés, ils doivent l'être en référence aux plateformes nationales et régionales et aux réseaux thématiques.

Nécessité de suivre et d'évaluer la progression du processus : en fonction de quels indicateurs les progrès effectués par les CSO grâce à ce processus pourront-ils être évalués ? La mise au point d'indicateurs quantitatifs clairs pour l'évaluation du processus mondial d'une part et pour celle des réalisations du Groupe de facilitation global d'autre part a été proposée. Il a entre autres été suggéré que la mesure dans laquelle les autres parties prenantes telles que les bailleurs institutionnels et le secteur privé commenceraient à se référer, dans leur travail, aux principes d'efficacité du développement des OSC, puisse être considérée comme le critère ultime de mesure, par les OSC, de la réussite de ce processus.

Révision permanente des résultats et des réalisations : pour entretenir la dynamique du processus, toute référence rigide à un ensemble immobile de résultats attendus devra être évitée. Au lieu de cela, un dialogue continu sur les objectifs du processus et une adaptation permanente à toute nouvelle évolution devront être assurés.

Impliquer les différents acteurs : il est indispensable de garantir la légitimité du processus, ce qui implique que l'éventail le plus large possible d'acteurs puisse y participer activement. Les questions suivantes ont été relevées par les participant/e/s : (1) Comment assurer l'implication des mouvements sociaux, parmi lesquels les mouvements indigènes et paysans ? Leur implication est fondamentale dans la mesure où ces mouvements ont gagné en importance dans un passé récent. (2) Il devrait être possible d'atteindre ces mouvements à travers une coopération efficace avec les plateformes et les réseaux nationaux. Les plateformes nationales d'OSC n'existent cependant pas dans tous les pays. Comment assurer l'implication des OSC des pays qui en sont dépourvus ? (3) Le processus global doit-il être également ouvert aux fondations privées, aux églises et aux universités, ou doit-il être limité aux OSC ?

S'abstenir de la mise au point de tout nouveau code de conduite : les outils de mesure de l'efficacité des programmes de la société civile ne manquent pas. Il ne s'agit donc pas d'en inventer de nouveau mais de relever les insuffisances des outils existants. Cela aidera les OSC à apprendre les unes des autres et à tirer parti des efforts déployés dans le passé pour améliorer l'efficacité de leur action. Il convient par ailleurs de souligner que les codes de conduite et les outils similaires peuvent représenter un poids pour les OSC, s'agissant notamment de rendre compte de leur action. Ils ont pour effet de restreindre la marge d'innovation et d'autonomie. La nécessité a été évoquée à cet égard de faire de l'exercice de recensement¹⁶ un moyen d'évaluation des mécanismes existants et de réflexion sur ces mécanismes – et non uniquement une liste d'initiatives.

Les résultats attendus et les objectifs du processus ont été reformulés, sur la base des discussions qui ont été menées à Paris, dans le rapport d'avancement des efforts d'amélioration de l'efficacité des OSC¹⁷ (voir encadré 4 pour les résultats attendus tels qu'énoncés dans ledit rapport).

Encadré 4 : Résultats attendus du Forum sur l'efficacité du développement des OSC comme identifié dans le rapport d'étape:

1. La création d'un processus ouvert, dont la crédibilité et la responsabilité tabletront sur l'inclusion et la transparence. Il se fera connaître par l'entremise de processus nationaux, sectoriels, thématiques, régionaux et mondiaux, permettant aux OSC de contribuer et de s'identifier à un consensus itératif sur l'efficacité du développement des OSC.

2. L'élaboration d'une vision de l'efficacité du développement par l'entremise d'un dialogue politique national et international, tenant compte de l'aspect primordial des concepts des droits de la personne, de l'égalité des sexes, de la durabilité de l'environnement et de la capacité des acteurs du développement de susciter les changements recherchés, comme base sur laquelle appuyer l'efficacité des OSC, de même que celle des donateurs et des gouvernements.

¹⁶ Un recensement des initiatives prises par les OSC dans le cadre du travail d'amélioration de leur efficacité mené jusqu'à présent a débuté dans la perspective de la réunion. Voir l'intervention d'Anne Buchanan durant la session I de la réunion.

¹⁷ « Un Forum sur l'efficacité du développement des OSC – Un rapport d'étape », présenté par le Groupe de facilitation global. Disponible en ligne à l'adresse www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=11872.

3. Une entente sur des principes communs de l'efficacité du développement des OSC, au moyen du dialogue et de l'apprentissage. Les principes partagés seront appliqués de manière différente par une diversité d'OSC dans des contextes régionaux ou sectoriels fort différents.

4. Un accord relatif aux lignes directrices sur la façon d'appliquer ces principes et la documentation des bonnes pratiques relatives à des mécanismes adaptés au contexte de chaque pays ou région.

5. La mise en place des fondements de l'efficacité du développement des OSC pour un processus négocié et équitable en vue d'un accord tripartite (OSC, gouvernements, donateurs) visant à améliorer l'efficacité du développement dans le cadre du 4^e Forum de haut niveau à Beijing, en décembre 2011. De telles négociations reposeraient sur la reconnaissance des OSC en tant qu'acteurs du développement distincts et à part entière, sur l'appui accordé à ces OSC et sur un intérêt partagé à renforcer un milieu favorable à l'efficacité du développement.

Sessions III-B et III-C – Détermination des principes phares du processus et contributions pour le programme de travail¹⁸

Il est essentiel de définir des règles claires et transparentes pour la mise en place d'une structure de gouvernance efficace pour le processus. Cinq domaines thématiques spécifiques pour lesquels une réflexion plus approfondie était nécessaire ont été définis dans la perspective de la réunion :

1. **Appropriation par les OSC et implication des acteurs concernés** : qui doit prendre le processus en mains et le mener de l'avant ? Quels sont nos objectifs minimums pour ce qui est des publics que nous souhaitons impliquer ?
2. **Gestion saine** : qu'est-ce qu'une gestion saine ? Comment assurons-nous la transparence de notre action ?
3. **Subsidiarité et complémentarité avec d'autres processus** : quel engagement devons-nous envisager dans le cadre d'autres processus présentant un intérêt en termes d'amélioration de l'efficacité des OSC et à quel moment ? Comment situons-nous précisément ce processus d'amélioration de l'efficacité des OSC vis-à-vis des autres processus ?
4. **Profil des participants** : quels types de personnes doivent être impliquées dans le processus ? Quels doivent être leur expertise et leurs capacités pour contribuer à la réalisation de ses objectifs ?
5. **Interaction avec les gouvernements et les bailleurs institutionnels** : sur quels points et à quel moment devons-nous envisager un engagement auprès des gouvernements et des bailleurs institutionnels ? Quels sont nos objectifs dans notre interaction avec eux ?

Un groupe de travail a été mis en place pour chacun de ces domaines. Les participant/e/s ont été invités à élaborer un certain nombre de principes directeurs – appelés « principes phares » – dans chacun de ces domaines, censés régir le processus durant son évolution au cours des années à venir. Il leur a également été demandé de faire part de leurs suggestions pour le programme de travail que le Groupe de facilitation global est chargé de définir dans la perspective de la réunion.

Groupe de travail 1 : Appropriation par les OSC et implication des acteurs concernés

Le même niveau d'appropriation du processus doit être atteint pour les organisations prises individuellement comme pour les réseaux et les plateformes du Nord comme du Sud. La possibilité doit être donnée aux autres acteurs essentiels – bénéficiaires, bailleurs institutionnels, gouvernements et secteur privé – d'alimenter le processus. Les CSO doivent toutefois éviter toute cooptation. Elles doivent en même temps faire en sorte d'influer sur les orientations des acteurs externes par la dynamique du dialogue.

Des actions de mobilisation devront être menées à de multiples niveaux – international, régional, sous-régional, national et local – pour atteindre l'objectif d'appropriation collective du processus par les OSC et d'implication des acteurs essentiels. Elles devront obéir à différentes stratégies, prendre la forme de campagnes, d'actions en réseau, en collaboration avec les mouvements sociaux... Elles devront être adaptées en fonction du contexte. L'échange d'informations avec les principaux acteurs (travailleurs sociaux, gouvernements, secteur privé, organisations humanitaires) revêtira une dimension fondamentale.

Groupe de travail 2 : Gestion saine

Le processus devra reposer sur une structure organisationnelle la plus modeste possible. Un Groupe de facilitation global (GFG) sera mis en place pour la gouvernance du processus. Un Forum – qui se réunira une fois par an – au sein duquel le GFG rendra compte de son action, et un consortium d'organisations

¹⁸ L'ordre du jour de la réunion comportait deux sessions : l'une pour la définition des principes phares du processus et l'autre pour la présentation de suggestions en vue de l'élaboration du programme de travail. Lors de la réunion, ces deux sessions ont été remplacées par une session unique.

sympathisantes pour la gestion au jour le jour et la communication, seront également créés. Le GFG sera composé de 25 organisations membres¹⁹. Les membres du GFM siègeront non pas en tant qu'individus mais en tant que représentant/e/s de la base la plus large possible – la préférence sera par conséquent donnée aux réseaux et plateformes d'OSC d'une certaine envergure.

Le mandat du GFG comprendra la possibilité de créer des groupes de travail – dont certains formés d'experts – chargés d'assurer la progression du processus autour d'aspects spécifiques, et d'établir le lien avec les autres processus, en particulier le Processus parallèle de l'GPI et le processus de préparation du Forum à haut niveau de 2011 de Pékin. Il devrait comprendre par ailleurs l'interaction des CSO et des bailleurs et la représentation auprès de ces derniers sur les questions d'efficacité des OSC.

Les discussions ont également tourné autour de la question de savoir si la possibilité devait être donnée aux membres du GFG de décider un engagement au sein d'autres processus régionaux. S'il a été reconnu que cela encouragerait la cohérence, certains ont mis en garde contre l'investissement en temps supplémentaire que cela pourrait représenter pour les membres du GFG, ce qui risquait d'empêcher les cadres de direction des associations de s'impliquer.

Il a été décidé de demander au GFG d'approfondir la réflexion sur les questions suivantes :

1. La mise au point d'indicateurs – quantitatifs – pour le suivi et l'évaluation du processus.
2. Quelle définition viable donner au terme « organisations de la société civile » ?
3. Comment impliquer les mouvements sociaux et les organisations populaires dans le processus ?
4. La mise en place de points de contact dans chaque pays pour faciliter la communication du niveau mondial au niveau national.
5. Comment impliquer les pays dans lesquels il n'existe pas de plateforme nationale ?

Groupe de travail 3 : Subsidiarité et complémentarité avec les autres processus

La société civile a déjà mis au point un certain nombre de mécanismes, de processus, de normes, de codes de conduite, de dispositifs de responsabilité et d'autres dispositifs de ce type. Si leur valeur a été reconnue, le fait qu'ils faisaient peser des contraintes sur les CSO (pour ce qui est, par exemple, de rendre compte de leur action) et qu'ils limitaient leur marge d'innovation a également été pointé du doigt. Dans ce processus sur l'efficacité des OSC, celles-ci ne doivent par conséquent pas tant mettre l'accent sur la mise au point de nouveaux instruments que sur l'approfondissement de la maîtrise des outils existants, en vue d'améliorer leur fonctionnement.

Principales recommandations :

1. Avant de mettre tout nouveau dispositif au point, les OSC doivent s'assurer qu'il revêt un caractère complémentaire vis-à-vis des initiatives existantes et qu'il est susceptible de les renforcer.
2. Un processus de définition de critères au regard desquels évaluer les dispositifs locaux doit être conduit, plutôt qu'un système mondial d'évaluation, de notation ou de conformité.
3. Il conviendra de faire en sorte que les idées émanent du local et de pratiques concrètes, et d'éviter que les initiatives soient imposées du haut vers le bas.
4. Un équilibre devra être trouvé entre un nécessaire travail de définition de principes universels et leur mise en application localement. La solution pourrait être de définir un nombre limité de principes clés qui puissent ensuite être interprétés et appliqués localement.
5. La mise en place de mécanismes mondiaux de responsabilité ou de conformité devra être évitée. L'accent devra plutôt être mis sur l'apprentissage continu en matière d'efficacité du développement.
6. Il est nécessaire que les OSC rendent compte de leur action dans le cadre du processus d'amélioration de leur efficacité. S'il ne peut être question de mettre en place un mécanisme mondial de responsabilité, les OSC doivent être conscientes que des comptes leur seront demandés sur leur action.

Le Groupe de travail a identifié deux tâches concrètes à inclure dans le programme de travail :

¹⁹ Le processus de détermination des membres du GFG a débuté lors de la Réunion exploratoire. La liste définitive des membres n'était toujours pas disponible à l'heure de la finalisation de ce rapport. Voir la liste préliminaire à l'annexe I.

1. La conduite d'un travail de recensement de toutes les initiatives et de tous les mécanismes des OSC en matière d'amélioration de leur efficacité et de responsabilité, afin de déterminer les éléments communs, les liens manquants, les obstacles à la mise en œuvre réussie des outils existants, et afin de démontrer le véritable besoin d'établir des lignes directrices mondiales.
2. L'élaboration d'un plan d'engagement vis-à-vis (a) des autres initiatives et des autres mécanismes mondiaux pour l'obtention d'un soutien plus large à l'amélioration de l'efficacité des OSC ; (b) des mécanismes locaux et nationaux d'amélioration de l'efficacité des OSC et de responsabilité afin de s'appuyer sur le travail déjà accompli dans ce cadre et de l'intégrer au processus ; (c) de l'GPI et du GC de manière à garantir que le processus d'amélioration de l'efficacité des OSC continue de nourrir l'action plus générale d'amélioration de l'efficacité du développement.

Groupe de travail 4 : Profil des participants

Il est important, pour que le processus soit efficace, que les membres de la haute direction des OSC, leurs leaders et leurs praticiens du développement les plus expérimentés y soient impliqués. Si les premiers peuvent légitimement prendre des décisions et sont habilités à engager leurs organisations sur le long terme, les deuxièmes peuvent faire part de leur expérience et contribuer à la richesse des discussions. Des synergies seront créées en capitalisant le travail des personnes les plus expérimentées en matière d'amélioration de l'efficacité du développement. La légitimité sera un autre facteur fondamental – celle des membres du Groupe de facilitation global en particulier – pour faire avancer le processus. S'agissant de l'interaction avec les gouvernements et les bailleurs institutionnels, la direction des OSC ainsi que les responsables de plaidoyer, les praticiens du développement et les médias – y compris les médias spécialisés – doivent être impliqués. Le profil professionnel précis des personnes sur lesquelles le processus devra reposer dépendra, bien évidemment, des activités concrètes et des objectifs qui seront définies pour le processus.

Groupe de travail 5 : Interaction avec les gouvernements et les bailleurs institutionnels

Les participant/e/s ont mis l'accent sur la nécessité, aux niveaux national, régional et international, d'observer le principe de subsidiarité (les plateformes nationales agissent auprès des gouvernements, les plateformes régionales auprès des organisations régionales et le GFG auprès des organisations et des forums internationaux). Au niveau international, le rôle de représentation, de coordination de la représentation et, le cas échéant, de délégation des tâches de représentation du GFG a été souligné. Le GT-EFF du CAD/OCDE et le Forum de la coopération au développement des Nations unies ont été identifiés comme les deux forums à travers lesquels les OSC pourraient acquérir la visibilité requise. Une importante mise en garde a été formulée pour ce qui est du travail de représentation dans le cadre du processus : les OSC ont insisté sur le fait que l'habilitation du GFG à s'exprimer en leur nom ne signifiait pas qu'elles lui abandonnaient leur droit de mettre en avant leurs propres points de vue, fussent-ils divergents.

Ce Groupe de travail a également insisté sur l'extrême importance de la création d'environnements propices à l'action des OSC et le renforcement de leur capacité à s'engager auprès des gouvernements et des bailleurs institutionnels. Les participant/e/s ont par conséquent qualifié la mise en place d'une plateforme d'échange des enseignements retenus et les activités de renforcement des capacités d'essentiels pour le bon déroulement du processus. Cela pourrait se traduire notamment par la tenue de réunions régionales et internationales d'analyse et d'évaluation des expériences menées avec les gouvernements dans le cadre du dialogue national et régional. La mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès en matière de création d'un environnement propice au dialogue avec les bailleurs et les gouvernements est une autre perspective à envisager.

Des conditions préalables à une telle interaction ont été définies :

- La nécessité d'un positionnement fort sur l'efficacité des OSC pour empêcher la cooptation.

- La nécessité d'une stratégie de communication claire et d'une stratégie rapide et proactive d'information de la base des OSC, des gouvernements et des bailleurs sur les avancées du processus.
- La nécessité, pour les gouvernements et les bailleurs institutionnels, de reconnaître les acteurs du processus d'amélioration de l'efficacité des OSC comme les partenaires légitimes des discussions sur l'efficacité des OSC elles-mêmes de sorte qu'ils ne puissent plus choisir leurs interlocuteurs selon leur bon vouloir.

L'avis a été formulé selon lequel ni les gouvernements ni les OSC ne constituaient un bloc homogène. Les OSC pourraient donc envisager des alliances stratégiques avec les gouvernements du Sud sur certaines questions pour peser sur l'agenda efficacité officiel. Il pourrait notamment s'agir des deux questions suivantes :

- Les lourdes conditions imposées par les gouvernements du Nord aux gouvernements du Sud (malgré la rhétorique de l'appropriation).
- L'utilisation, par les gouvernements du Nord, de leur aide au développement, comme outil pour la défense de leurs intérêts à l'étranger. Les gouvernements du Sud ne reconnaissent pas tous les fonds leur parvenant du Nord sous couvert d'aide au développement comme telle.

Session III-D - Gouvernance et gestion du processus

Les participant/e/s, au cours de cette session, ont débattu des questions de responsabilité, de représentation et de gestion financière du processus.

Responsabilité

Deux difficultés devront être résolues sur le plan de la responsabilité dans le cadre du processus d'amélioration de l'efficacité des OSC : tout d'abord, la question de la responsabilité se pose à de multiples niveaux²⁰. Les populations à l'attention desquelles les OSC sont censées rendre compte des avancées du processus d'amélioration de l'efficacité des OSC n'ont en outre pas été clairement définies.

En ce qui concerne la première difficulté, les participant/e/s à la réunion se sont entendus sur le fait que la plus importante était celle relative à la responsabilité sociale : la société civile et l'opinion publique dans leur ensemble devront être tenues au courant des avancées du processus. La responsabilité sociale sera assurée par une communication efficace et le partage de l'information (via un site spécialement consacré à cela), une stratégie de communication proactive et une diffusion large des informations.

Pour ce qui est de s'appuyer sur la structure la plus rudimentaire possible, les participant/e/s ont conclu que la meilleure façon d'y parvenir serait de créer un forum annuel ouvert à toutes les OSC intéressées²¹. La responsabilité sociale ayant été identifiée comme primordiale, il importe de rendre des comptes à la société civile dans son ensemble avant les acteurs du forum. L'importance de l'appropriation du processus par la société civile au sens large du terme a par ailleurs été soulignée.

La suggestion a été formulée d'établir des liens avec le Forum social mondial (FSM) pour mieux assurer cette responsabilité et ouvrir le processus à un public plus large. Le prochain forum annuel pourrait être organisé en marge du prochain FSM, ce qui présenterait l'avantage de rendre le processus accessible aux mouvements sociaux, une forme d'engagement qui a gagné en importance au cours des dernières années.

Représentation

Un certain nombre de points ont été soulevés en matière de représentation. Comment les OSC peuvent-elles concilier les impératifs d'une représentation efficace avec le respect de la diversité de la société civile ? Comment peuvent-elles garantir le maintien du lien entre les représentant/e/s désignés et le terrain ? Comment assurer le flux continu d'informations face à la multitude des langues et à l'important taux d'analphabétisme ?

Par manque de temps, les participant/e/s n'ont pu engager de discussions approfondies sur ces questions. Une proposition concrète a toutefois été avancée en matière de responsabilité du GFG vis-à-vis de la société civile dans son ensemble : la mise en place d'un mécanisme de réclamation destiné aux acteurs qui estimeraient que leur représentation n'est pas correctement assurée au sein du GFG.

²⁰ Cinq acteurs ont été identifiés en matière de responsabilité à l'occasion de l'atelier régional de l'hémisphère Nord sur les OSC et l'efficacité de l'aide (Bruxelles, 15-16 octobre 2007) : les détenteurs de droits, les gouvernements, les bailleurs de fonds, les pairs et l'opinion publique. Le Dialogue Nord-Sud de la société civile de Nairobi (15-16 novembre 2007) a identifié une responsabilité directe envers les populations concernées, à savoir les pauvres, une responsabilité sociale envers l'opinion publique, et une responsabilité officielle envers les gouvernements et les bailleurs. Il est en outre stipulé dans le rapport du Forum sur la société civile et l'efficacité de l'aide (3-6 février 2008) que « *les responsabilités des OSC sont complexes, diverses et se recoupent souvent : elles sont responsables vis-à-vis de leurs conseils d'administration et de leurs membres, des gouvernements, des bailleurs de fonds – institutions, entreprises, particuliers –, des autorités de régulation, des populations concernées et de l'opinion publique, certains de ces acteurs pouvant se trouver à l'étranger* ».

²¹ Soit le Forum sur l'efficacité du développement des OSC dont il est fait mention plus haut.

Gestion financière

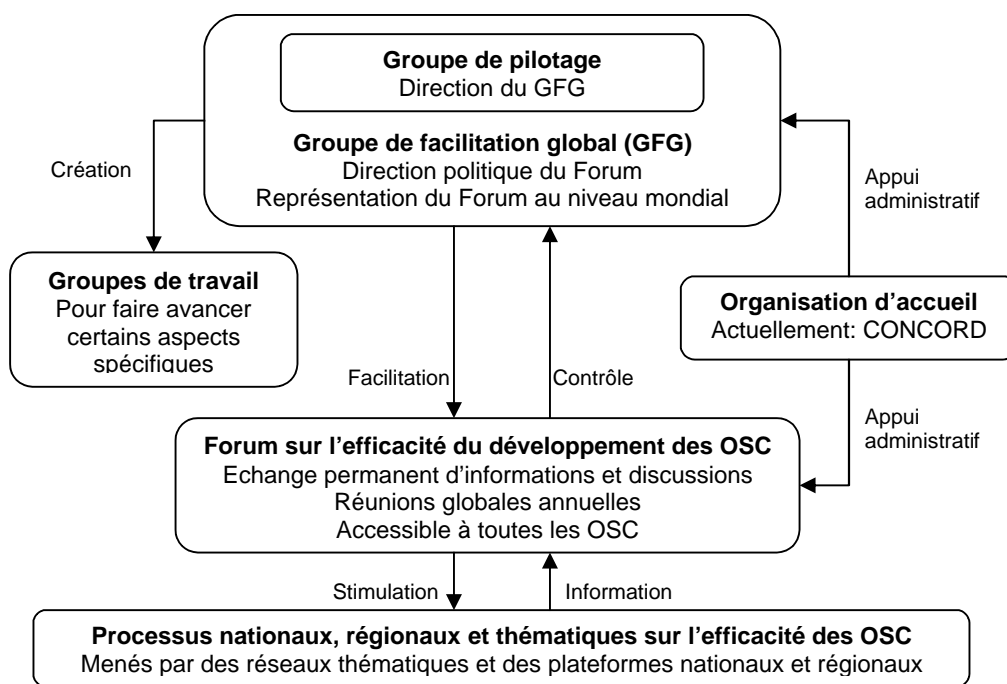
Une structure a minima n'empêchera pas que des ressources financières soient requises pour la conduite d'un processus qui devrait susciter d'importantes attentes. Or, la question de la collecte de fonds est elle aussi politiquement sensible, l'octroi de fonds conférant aux bailleurs un pouvoir d'influence sur l'agenda des bénéficiaires.

La question de l'acceptation d'éventuels dons privés – ceux de fondations en particulier – a constitué un des axes des discussions de la réunion. Quant aux financements institutionnels, les participant/e/s ont conclu que seuls ceux de bailleurs bienveillants, c'est-à-dire dont le but n'est pas d'influer sur les orientations du processus, pouvaient être acceptés. Le contre-argument selon lequel la société civile ne devait pas éprouver de scrupules à accepter l'argent des gouvernements, qui ne font que redistribuer celui des contribuables, a également été avancé : on ne peut en réalité à proprement parler d'« argent des gouvernements », s'agissant avant tout de celui des citoyen/ne/s. Il a été noté à ce sujet que le rôle des bailleurs institutionnels dont les OSC acceptaient les fonds devait être clairement défini et qu'il était nécessaire, d'un point de vue politique, de diversifier les sources de financement.

La question a par ailleurs été posée de savoir si la société civile devait elle-même financer ce processus, ce qui favoriserait son appropriation de celui-ci, prouverait son engagement et constituerait un gage d'autonomie. Il a concrètement été proposé que les OSC financent la moitié du processus en fonds propres et que l'autre moitié soit financée par des sources externes.

Les besoins en financements se situent à deux niveaux : l'essentiel du financement doit être consacré à la facilitation du processus mondial, à savoir la mise en place et le fonctionnement du site Internet, l'organisation du forum annuel et le maintien de la structure de soutien (secrétariat) ainsi que du GFG. Les acteurs régionaux et sous-régionaux du processus devront assurer eux-mêmes le financement de leurs activités. Le GFG pourra toutefois apporter son soutien dans la mobilisation de fonds pour les activités locales, nationales et régionales.

Encadré 5 : Organigramme proposé pour le Forum sur l'efficacité du développement des OSC



Session IV – Au-delà d’Accra et observations finales

Cette session avait pour but de contribuer au contenu du rapport d’avancement sur la l’efficacité des ONG qui sera présenté au Forum à haut niveau (FHN) qui se tiendra à Accra en septembre et de régler la question de la représentation des acteurs du processus à cette occasion.

Le FHN d’Accra consistera avant tout à faire le point sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. S’il n’est pas question d’ouvrir les négociations sur le contenu de la Déclaration, les OSC auront intérêt à tenter de faire entendre leur voix, car les discussions du FHN d’Accra pourraient peser de manière significative sur l’ordre du jour du FHN de Pékin de 2011²².

Le FHN d’Accra et le Forum sur l’efficacité de l’aide qui aura lieu au préalable représenteront deux étapes essentielles dans le processus d’amélioration de l’efficacité des OSC, en premier lieu en matière de rapports et de discussions avec les bailleurs. Deux ateliers sur le processus et une table ronde intitulée « Le rôle des OSC en matière d’amélioration de l’efficacité de l’aide » seront organisés au cours du FHN. Un rapport d’avancement du processus d’amélioration de l’efficacité des OSC sera élaboré préalablement aux événements d’Accra²³.

Le FHN de Pékin de 2011 revêtira une importance plus grande encore pour le processus d’amélioration de l’efficacité des OSC que le FHN de septembre à Accra. Il est attendu du FHN de Pékin qu’il aboutisse à une déclaration multiacteurs sur l’efficacité du développement (et non l’efficacité de l’aide!) applicable à l’ensemble des parties prenantes. La contribution des OSC à cette possible déclaration devra être définie dans le cadre d’une vision sur l’efficacité du développement dont l’élaboration aura lieu à travers le processus d’amélioration de l’efficacité des OSC. Cette vision devra comprendre deux éléments : la reconnaissance du rôle et de la voix des OSC en tant qu’acteurs du développement et du rôle des bailleurs et des gouvernements dans la création d’un environnement propice à l’action des OSC. Les OSC, pour que cette déclaration multiacteurs soit possible, devront être pleinement impliquées dans le processus de préparation du FHN de Pékin. Il a été suggéré de faire en sorte d’obtenir que le GFG puisse officiellement participer au FHN de Pékin et au GT-EFF du CAD/OCDE.

Les prochaines étapes et les prochains rendez-vous importants en termes d’interaction avec les gouvernements et les bailleurs institutionnels seront les suivants :

- 8 juin : une présentation sera effectuée à l’attention du GT-EFF du CAD/OCDE au sujet du processus d’amélioration de l’efficacité des OSC.
- Un rapport d’avancement sur l’efficacité des OSC²⁴ présentant les aspirations des OSC sera diffusé.
- La déclaration des OSC qui sera publiée par le Forum parallèle des OSC sur l’efficacité de l’aide fera référence au processus d’amélioration de l’efficacité des OSC.
- Deux ateliers sur le processus d’amélioration de l’efficacité des OSC seront organisés pendant le Forum parallèle des OSC.
- Une des 20 affiches destinées aux OSC sera installée sur la place du marché lors du FHN d’Accra.
- Le processus d’amélioration de l’efficacité des OSC sera inscrit à l’ordre du jour de la table ronde n°6 sur « Le rôle de la société civile dans l’amélioration de l’efficacité de l’aide ».

Observations finales d’Henri Rouillé d’Orfeuil

Henri Rouillé d’Orfeuil (Président, Coordination SUD) a clôturé la réunion. Il a déclaré que le processus d’amélioration de l’efficacité des OSC constituait une étape importante du processus d’apprentissage mutuel qui avait débuté avec la Déclaration de Paris, et qu’il était désormais temps que les OSC se penchent sur la question de leur propre efficacité.

²² Les deux principaux axes du débat post-Accra seront le Programme d’action d’Accra et les résultats des tables rondes qui se tiendront pendant le Forum.

²³ Disponible en ligne à l’adresse www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=11872.

²⁴ « Un Forum sur l’efficacité du développement des OSC – Un rapport d’étape », présenté par le GFG.

Ce processus devrait avant tout permettre aux OSC de faire le point sur leur propre identité. Les OSC ne doivent pas perdre de vue la nécessité d'encourager la création d'un espace non gouvernemental d'interaction entre elles et avec les autres parties prenantes. Elles doivent également définir la base de leurs discussions, qui doit dépasser le concept d'efficacité de l'aide des bailleurs et avoir pour socle les droits humains. Le Président de Coordination SUD a également pointé les difficultés du processus, dont celle de concilier la nécessité d'une structure de gouvernance commune avec la diversité prévalant au sein de la société civile. Il nous reviendra au final de déterminer, à l'aune des résultats produits, si le processus d'amélioration de l'efficacité des OSC peut être qualifié ou non d'étape historique.

Annex I – Liste préliminaire des organisations membres du Groupe de facilitation global

Cette liste a été finalisée en vue de la Réunion exploratoire à l'occasion de laquelle les discussions sur les questions d'adhésion et de membres ont débuté.

Afrique (4)
Fédération des Collectifs d'ONG du Mali (FECONG)
African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD)
Civil Society for Poverty Reduction Zambia (CSPR)
Réseau des Plateformes Nationales d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre (REPAOC)
Asie (4)
South Asian Network for Social and Agricultural Development (SANSAD)
IBON International (IBON)
Asia Pacific Research Network (APRN)
Proposed: People's Coalition on Food Sovereignty (PCFS)
Europe (3)
European NGO Confederation for Relief and Development (CONCORD)
Nordic+ Groupe (plates-formes nationales du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, de la Norvège et du Royaume-Uni (à confirmer))
Groupe Présidence de l'Union européenne (plates-formes nationales de la République tchèque, de la France, de l'Espagne et de la Suède (à confirmer))
Amérique latine et les Caraïbes (3)
Asociación Latinoamericana de Organizaciones de Promoción (ALOP)
Unión Nacional de Instituciones para el Trabajo de Acción Social (UNITAS)
Coordinadora Civil de Nicaragua (CC)
Moyen-Orient et Afrique du Nord (1)
Arab NGOs Network for Development (ANND)
Amérique du Nord (2)
InterAction - American Council for Voluntary International Action
Canadian Council for International Cooperation (CCIC)
Pacifique (1)
Proposed: Australian Council for International Development (ACFID)
Réseaux internationaux des OSC (6)
Plan International
CARE International
International Trade Union Confederation (ITUC)
Action by Churches Together (ACT)
Caritas/International Cooperation for Development and Solidarity (CIDSE)
CIVICUS - World Alliance for Citizen Participation
Organisations des femmes (1)
Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APFWLD)

Annexe II – Liste des participants

Afrique (12 participants)			
Mr	Tirivangani	Mutazu	African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD)
Mr	Arthur Ndegerio	Shoo	All Africa Conferences of Churches (AACC)
Mr	Panimba Chrisophe Edgar	Zoungrana	Global Call to Action against Poverty Africa (GCAP)
Mr	Paul Malcom	Graham	Institute for Democracy in South Africa
Mr	Boévi Kouglo	Lawson Body	International Trade Union Confederation (ITUC)
Mr	Aurélien Comlan	Atidegla	Réseau des Plateformes nationales d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre (REPAOC)
Mr	Mamadou	Traoré	Federation des collectifs d'ONG du Mali (FECONG)
Mr	Bakary	Doumbia	Federation des collectifs d'ONG du Mali (FECONG)
Mr	Laoual	Sayabou	Réseau des Organisations de Développement et d'Associations de Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie (RHODADDHD)
Mr	Kane	Momar Talla	Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD)
Ms	Elizabeth	Missokia	Hakielimu
Ms	Dolika Mutoba	Nkhoma	Civil Society for Poverty Reduction
Asie (9 participants)			
Mr	Ziad	Abdul Samad	Arab NGO Network for Development
Mr	Gopal	Komandur Santana	Asian Regional Coalition of National CSO Platforms
Mr	Anil	Singh	South Asian Network for Social & Agricultural Development (SANSAD)
Mr	Daxing	Zhao	China Association for NGO cooperation (CANGO)
Ms	Honda	Tomoko	Japan NGO Centre for International Development (JANIC)
Ms	Azra	Sayeed	Roots for Equity
Ms	Rosalinda	Tablang	Council for People's Development and Governance (CPDG)
Mr	Sudharma Suranjan	Kodithuwakku	Green Movement of Sri Lanka
Mr	Nguyen	Cuong	Viet Nam Union of Science and Technology Associations (VUSTA)
Pacifique (3 participants)			
Ms	Cornelia	Lenneberg	Australian Council for International Development / World Vision Australia
Mr	Bakanebo	Tamaroa	Pacific Islands Association of NGOs (PIANGO)
Ms	Rosaleen	Dew	Council for International Development
Europe (20 participants)			
Ms	Astrid	Wein	Global Responsibility – Austrian Platform for Development and Humanitarian Aid
Ms	Els	Hertogen	11.11.11 - Coalition of the Flemish North-South Movement
Ms	Zuzana	Sládková	Czech Forum for Development Co-operation (FoRS)
Mr	Daniel	Svoboda	Czech Forum for Development Co-operation (FoRS)
Mr	Ulf	Rickardsson	Association of Word Council of Churches related Development Organisations in Europe (APRODEV) / Diakonia
Ms	Blandine	Bouniol	Caritas Europe
Mr	Olivier	Consolo	European NGO Confederation for Relief and Development (CONCORD)
Mr	Justin	Kilcullen	European NGO Confederation for Relief and Development (CONCORD)
Ms	Nerea	Craviotto Ortega	WIDE
Mr	Timo Ilmari	Lappalainen	Service Centre for Development Cooperation (KEPA)
Ms	Katia	Herrgott	Coordination SUD
Mr	Henri	Rouillé d'Orfeuil	Coordination SUD
Mr	Laurent	Denis	F3E
Ms	Audrey	Noury	F3E
Ms	Heike	Spielmanns	Association of German development non-governmental organisations (VENRO)
Mr	Michael	Williams	Trocaire
Ms	Baiba	Udrase	Latvian Platform for Development Cooperation (LAPAS)
Ms	Nerea	Barrio	Coordinadora de ONGD-España (CONGDE)
Ms	Anne-Sophie	Gindroz	Alliance SUD / Helvetas
Ms	Sofia	Angidou	British Overseas Development NGOs (BOND)
Amérique latine et les Caraïbes (7 participants)			

Mr	Leonardo Alberto	Tamburini	Unión Nacional de Instituciones para el Trabajo de Acción Social (UNITAS)
Ms	Alicia	Sánchez	Asociación Chilena de ONGs (ACCIÓN)
Ms	Rosa Ines	Ospina Robledo	Red ONG por la Transparencia – ONGxT in Colombia (NGOs for Transparency and Accountability Network)
Mr	Rubén	Fernandéz	Asociación Latinoamericana de Organizaciones de Promoción al Desarrollo (ALOP)
Mr	Jorge Mario	Balbis Pérez	Asociación Latinoamericana de Organizaciones de Promoción al Desarrollo (ALOP)
Ms	Martha	Alaya	International Trade Union Confederation (ITUC)
Mr	Ivan Garcia	Marengo	Coordinadora Civil
Amérique du Nord (6 participants)			
Mr	Brian	Tomlinson	Canadian Council for International Cooperation (CCIC)
Ms	Anne	Buchanan	Canadian Council for International Cooperation (CCIC)
Mr	Munishwar	Persaud	Canadian Hunger Foundation (CHF)
Mr	Gilio	Brunelli	Development and Peace
Mr	Samuel	Worthington	InterAction
Mr	Sylvain	Browa	InterAction
Réseaux internationaux des OSC (15 participants)			
Ms	Silva	Ferretti	ActionAid
Mr	Gaim	Kebreab	Action by Churches Together / Norwegian Church Aid
Ms	Maria Theresa	Lauron	Asia Pacific Research Network (APRN)
Ms	Liz	Steele	CARE International
Ms	Maliha	Khan	CARE International
Mr	Thomas	Hochgesang	Christian Blind Mission Christoffel Blindenmission e.V. (CBM)
Mr	Henri	Valot	CIVICUS - Worldwide Alliance for Citizen Participation
Mr	Antonio	Tujan	IBON International
Ms	Beth	Masterson	International Cooperation for Development and Solidarity (CIDSE)
Mr	Jan	Dereymaeker	International Trade Union Confederation (ITUC)
Mr	Demba	Dembele	LDC Watch
Ms	Monica	Maassen van den Brink	Oxfam Novib
Ms	Deepali	Sood	Plan
Mr	Daniel	Verger	Secours Catholique / Caritas Europe
Mr	Antonius Franciscus	Van Zutphen	World Vision International
Organisateurs (4 participants)			
Mr	Franz Josef	Berger	European NGO Confederation for Relief and Development (CONCORD)
Ms	Jasmin	Burnley	European NGO Confederation for Relief and Development (CONCORD)
Ms	An	Van Goey	European NGO Confederation for Relief and Development (CONCORD)
Mr	Andreas	Vogt	European NGO Confederation for Relief and Development (CONCORD)